

Fiche conseil

Chambres non ERP

E.R.P : Etablissements Recevant du Public dont la capacité est inférieure à 15 pers

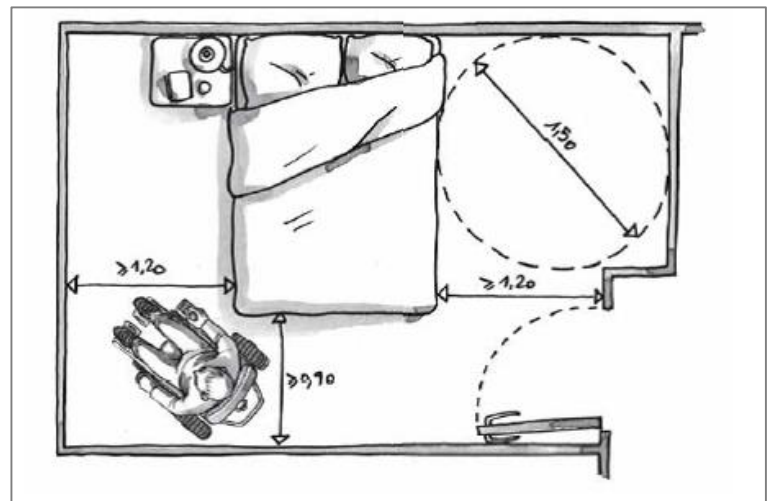
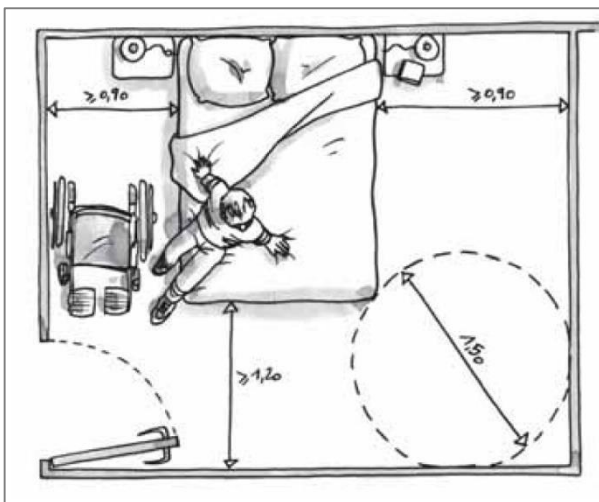


○ **La largeur des portes doit être :**

- Pour les établissements neufs (après 2007) : largeur mini de 90 cm - passage utile : 83 cm
- Pour les établissements existants (avant 2007) : largeur mini de 80 cm - passage utile : 77 cm

○ **Les chambres adaptées présentent des niveaux de confort identiques à ceux des autres chambres et doivent en outre comporter :**

- un lit d'au moins 1,40 m de large ou 2 lits de 90 cm chacun, solidement attachés entre eux
- une hauteur de lit (sommier + matelas) comprise entre 45 cm et 50 cm du sol.
- un espace libre d'au moins 1,50 m de diamètre, hors débatement de porte et de l'emprise des lits et de tout mobilier ;
- un passage d'au moins 90 cm sur les deux grands côtés du lit et un passage de 1,20 m sur le petit côté ou un passage d'au moins 1,20 m sur les deux grands côtés et 90 cm sur le petit côté ;

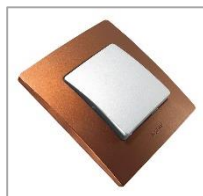


- La penderie doit avoir une tringle à moins de 1,30 m de hauteur et des étagères comprises entre 40 cm et 1,30 m.
- Les patères doivent être placées à moins de 1,30 m de hauteur.
- Au moins une prise doit être à proximité de la tête de lit à une hauteur comprise entre 40 cm et 1,30 m.
- Prévoir un emplacement (0,80 m x 1,30 m) libre de tout obstacle devant au moins une fenêtre. La hauteur des commandes d'ouverture des fenêtres accessibles ne doit pas excéder 1,30 m, pour au moins une fenêtre.
- Les volets ou rideaux doivent être simples d'utilisation.



- **Tous les équipements doivent être contrastés par rapport à l'environnement :**
 - **Poignées de porte**
 - **Equipements**
 - **Poubelle**
 - **Meubles...**
- **Les interrupteurs et prises doivent être contrastés par rapport au mur.**

Attention les autocollants ne sont pas acceptés



*Retirer les caches,
les mettre bien à plat sur un carton
les bomber avec de la peinture.
Bien laisser sécher et les repositionner.*

OU



*Peindre le contour de l'interrupteur
avec de la peinture.*



- **Faire une notice simplifiée et en grands caractères (Arial – minimum 16) de la TV avec indication de mise en route du sous-titrage ainsi que de l'audiodescription (s'inspirer du modèle).**
Ces notices servent également aux étrangers.
La télécommande doit avoir de grosses touches contrastées avec l'ergot sur le chiffre 5.



- **Les zones d'assises (fauteuils ou chaises) doivent avoir les dimensions suivantes :**
 - **Hauteur : entre 45 cm et 50 cm**
 - **Largeur d'assise mini : 40 cm**
- **S'il y a un bureau, il doit avoir les dimensions suivantes :**
 - **Hauteur mini : 70 cm (pour pouvoir passer les jambes) – Attention aux bandeaux sous les plateaux**
 - **Hauteur maxi : 80 cm**
 - **Profondeur mini : 40 à 50 cm**
 - **Largeur mini : 60 cm**
- **La poubelle doit être à battant et avoir une hauteur d'au moins 40 cm. (Les poubelles à pédale sont interdites).**

*Cette fiche conseil prend en compte la réglementation
avec les critères complémentaires de la Marque Tourisme et Handicap*

**Pour plus d'informations
ou pour une visite conseil d'accessibilité (gratuite)**



Mme PINCHON Séverine

chn.severinefrancois@orange.fr

06 43 01 05 43